

L'AUTONOMIE
FINANCIÈRE
PLUS ACCESSIBLE
QUE VOUS
NE LE CROYEZ



L'AUTONOMIE FINANCIÈRE PLUS ACCESSIBLE QUE VOUS NE LE CROYEZ

Depuis quelques années, l'idée de travailler jusqu'à l'atteinte de la retraite perd la cote. Un nouvel objectif gagne en popularité : l'autonomie financière.

L'autonomie financière consiste à pouvoir cesser de travailler ou à réduire la cadence sans affecter son niveau de vie. Comment ça s'applique ? Notamment, en investissant régulièrement et tôt dans sa vie afin de pouvoir financer son train de vie grâce aux rendements sur ses investissements.

Comment y arriver ? En définissant ses projets et ses objectifs financiers et en mettant en œuvre un plan d'investissement afin d'y parvenir.

Ne plus travailler ou travailler moins. Voilà ce que permet l'autonomie financière.

L'autonomie financière ne veut pas dire « ne rien faire ».

Imaginez tout ce que vous pourriez faire sans avoir l'obligation de travailler à temps plein ! Vous ne manquerez pas de projets et le travail prendra un tout autre sens. Voici quelques idées :

- > **Retourner aux études**
Pour le plaisir ou pour développer une nouvelle carrière sans stress financier.
- > **Enseigner et offrir du mentorat**
Partagez votre expertise avec les plus jeunes générations quelques heures par semaine.
- > **Faire du bénévolat**
Vous avez déjà des revenus assurés. Pourquoi ne pas donner de votre temps à une cause ou à votre communauté ?
- > **Démarrer une entreprise ou devenir travailleur autonome**
Aucune crainte de manquer de revenu pour soutenir votre niveau de vie lors de la phase de démarrage.
- > **Voyager autour du monde**
Maintenant que vous avez plus de 4 semaines de congé par année, profitez-en ! Vous pourriez même refaire votre vie au bout du monde.
- > **Acheter une propriété sans emprunter ou presque**
Déposer une mise de fonds de 70 % et diminuer votre coût de la vie avec une hypothèque minime, c'est possible.



SOMMAIRE

4

Atteindre l'autonomie financière grâce à un plan financier

5

Atteindre l'autonomie financière, concrètement

6

Investissez tôt pour atteindre vos objectifs plus rapidement

7

Payez-vous en premier en automatisant

8

Quel véhicule de placement choisir?

9

Caractéristiques du REER et du CELI

10

L'achat d'une propriété et l'autonomie financière

11

L'autonomie financière pour retourner aux études?

12

3 pièges évitables grâce à l'accompagnement

13

3 types de professionnels et leur expertise

14

Profitez de la différence FÉRIQUE



ATTEINDRE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE GRÂCE À UN PLAN FINANCIER

**L'autonomie financière, un rêve inaccessible ?
Pas si on sait comment s'y prendre.**

Avec un objectif clair et un plan financier bien défini, vous pourrez développer une discipline d'épargne et d'investissement vous permettant d'atteindre une autonomie financière bien méritée.

Pourquoi un plan financier ?

Peu importe le motif, une bonne planification s'accompagne d'un objectif clair et précis. Pourquoi ?

- > Garder le contrôle et obtenir des résultats
- > Persévérer et soutenir sa motivation
- > Être réaliste et miser sur ce qui est atteignable



Obtenir l'aide de professionnels

Établir un plan financier nécessite de nombreuses connaissances en finance. Être accompagné de professionnels capables de vous conseiller peut faire une différence et faciliter l'atteinte de l'autonomie financière.

La marche à suivre

1

ÉTABLIR L'OBJECTIF ET L'ÉCHÉANCIER

Il s'agit de déterminer le montant à accumuler pour atteindre l'autonomie financière ainsi que le moment où vous souhaitez l'atteindre. Le montant visé varie selon votre niveau de vie désiré ainsi que vos projets.

2

DÉFINIR LES MODALITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour arriver à l'autonomie financière, à moins d'hériter d'une grande cagnotte, vous devrez vivre sous vos moyens et fort probablement investir une partie de vos revenus. En quelle proportion ? Une fois votre objectif et votre échéancier établis, vous pourrez obtenir la réponse. Si nécessaire, vous devrez ajuster votre budget en conséquence en éliminant ou diminuant certaines dépenses. Travailler à augmenter ses revenus est évidemment une option à envisager.

3

DÉTERMINER VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

Pour vivre du rendement de vos investissements et atteindre votre objectif, épargner est insuffisant. Vous devez investir votre épargne. Or, il n'y a pas d'investissement sans risque. Si vous deviez perdre ne serait-ce que 5 % de votre investissement, pourriez-vous le supporter ? C'est ce qu'on appelle votre niveau de tolérance au risque.

4

CHOISIR SON VÉHICULE D'ÉPARGNE ET SES PLACEMENTS

Une fois votre profil d'investisseur établi, vous pouvez choisir des types de compte et des placements appropriés à vos besoins. Il existe différents types de comptes offrant une variété d'avantages fiscaux afin d'encourager l'investissement et faciliter la croissance des rendements.

Selon vos objectifs et échéanciers, ainsi que votre situation financière, certains véhicules de placement sont plus appropriés que d'autres. Vous devez bien choisir.

ATTEINDRE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE, CONCRÈTEMENT

L'autonomie financière est un mode de vie. Elle implique d'accepter un niveau de vie plus faible que ce que vous permettent vos revenus d'emploi afin de dégager des sommes importantes à investir massivement. Avec un niveau de vie plus modeste, vous pourriez obtenir avec plus de facilité la valeur nécessaire en investissement pour pouvoir vivre de vos rendements.

**JONATHAN.
35 ANS.**



Salaire brut : 80 000 \$/an

Investissement actuel : 80 000 \$

Épargne : 1 875 \$/mois

Dépenses : 35 000 \$/an

En épargnant tout près de **30 % de son salaire brut**, Jonathan peut espérer atteindre son objectif dès l'âge de 50 ans, soit travailler seulement quelques mois par année pour couvrir ses dépenses avec l'assurance d'avoir suffisamment d'investissement pour la retraite.

COMMENT ?

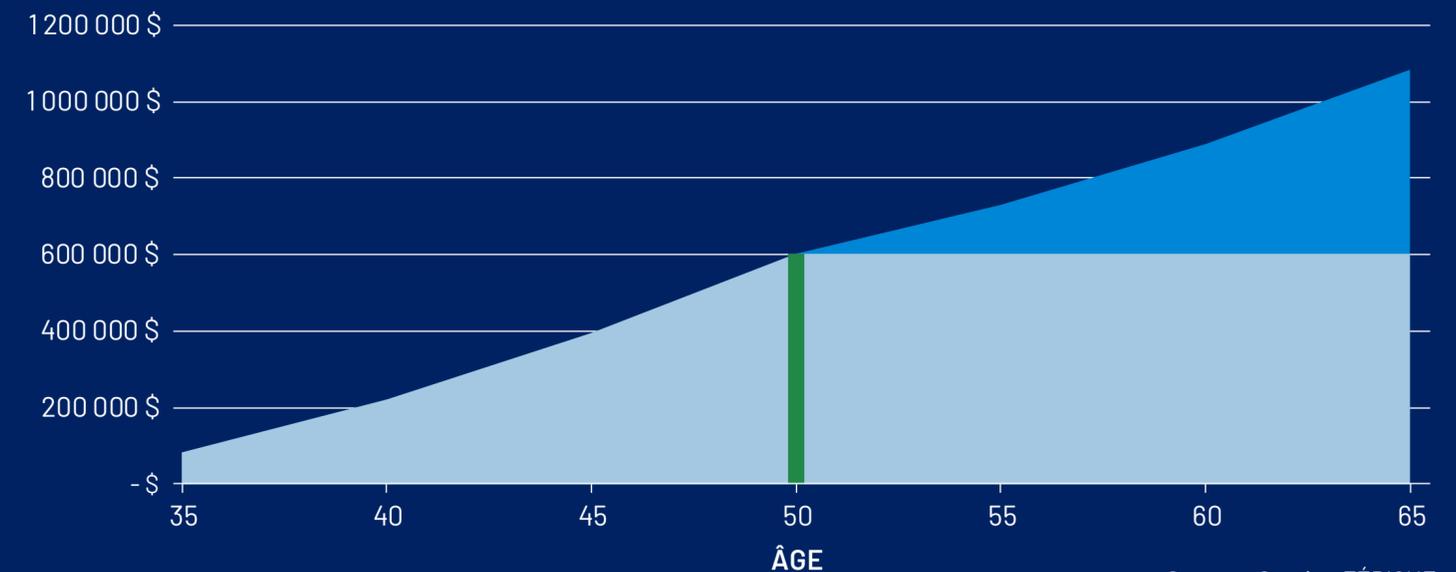
Investissement initial : 80 000 \$

Rendement annuel hypothétique net de frais¹ : 4 %

Âge actuel : 35 ans

Légende :

- Rendements après arrêt des cotisations
- Montant cumulé à l'aide des cotisations et rendements
- Âge d'arrêt des cotisations



Source : Gestion FÉRIQUE

INVESTISSEZ TÔT POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS PLUS RAPIDEMENT

« *Le temps, c'est de l'argent.* »

Quand on parle d'investissement, ce dicton vise juste.

La force du rendement composé dans le temps

Faire du rendement sur ses rendements ; le rendement composé est un concept clé en investissement. Grâce au rendement sur le montant initial investi ainsi que sur les rendements cumulés depuis, vous augmentez la valeur de vos investissements et rendements futurs sans cotisations additionnelles.

Si vous avez déjà 80 000 \$ en investissement à 35 ans, avec un rendement hypothétique de 4 %, vous pourriez avoir plus de 256 000 \$ en investissement sans effort supplémentaire à l'âge de 65 ans.

La discipline, votre meilleur ami

Si vous souhaitez atteindre l'autonomie financière avant l'âge de la retraite, le rendement composé sur vos investissements actuels pourrait ne pas faire tout le travail.

Une discipline d'épargne est nécessaire. En investissant votre épargne, le rendement composé et le temps deviendront de puissants leviers facilitant vos efforts vers vos objectifs.

Imaginons deux ingénieurs de 35 ans : Jonathan et Anaïs. Tous les deux ont le même salaire et la même valeur en investissement. Avec leurs conjoints respectifs, ils sont propriétaires de leur maison avec un solde hypothécaire de moins de 200 000 \$.

Alors que Jonathan continue à investir, Anaïs arrête pendant une courte période.

**JONATHAN.
35 ANS.**



Salaire brut : 80 000 \$/an

Investissement actuel : 80 000 \$

**Épargne maintenant
1 875 \$/mois**

Investissement à 50 ans : 600 000 \$

**ANAÏS.
35 ANS.**



Salaire brut : 80 000 \$/an

Investissement actuel : 80 000 \$

**Attends l'âge de 40 ans
pour épargner 1 875 \$/mois**

Investissement à 50 ans : 421 000 \$

**+ 179 000 \$
pour
Jonathan¹**

Un été de congé pour Jonathan. Chaque. Année.

À 50 ans, Jonathan pourrait arrêter d'investir, accepter une baisse de revenu de près de 30 % en prenant des étés complets en congé sans solde et tout de même espérer avoir plus de 1 million de dollars à 65 ans afin de profiter pleinement de la retraite.

Anaïs devra, elle, continuer à travailler à temps plein et à investir le même montant jusqu'à l'âge de 63 ans pour avoir la même cagnotte à la retraite.

¹ Rendement annuel hypothétique de 4 %

PAYEZ-VOUS EN PREMIER EN AUTOMATISANT

Pour plusieurs, épargner consiste à placer les revenus non dépensés à la fin du mois. Si vous avez des surplus à épargner, tant mieux. Or, il peut être difficile de conserver une discipline d'épargne si on priorise les autres dépenses d'abord. Après tout, l'argent est disponible à dépenser.

En automatisant votre épargne grâce à un prélèvement automatique des cotisations (PAC), par exemple le jour de votre paie, vous vous payez en premier. Vous limitez ainsi vos dépenses en rendant une partie de vos revenus indisponibles à la consommation sans effort additionnel.

Les avantages du PAC

 **Maximiser votre précieux temps**
Investir manuellement nécessite des manipulations régulières dans vos comptes. Chaque fois, vous devez calculer ce que vous pouvez vous permettre et transférer vous-même de votre compte bancaire à un compte d'investissement. Voulez-vous vraiment perdre ce temps alors que la technologie peut le faire pour vous ?

 **Éviter l'influence des émotions**
Les marchés boursiers connaissent des périodes de fortes hausses et des chutes parfois considérables. Sous le coup de l'émotion, certains investisseurs sont tentés d'investir quand les marchés sont à leurs sommets, et d'arrêter quand les indicateurs sont au rouge. En plus de vous causer un stress inutile, vous êtes susceptible d'acheter à fort prix et de vendre à rabais ou même à perte. L'automatisation vous met à l'abri de ces mauvaises décisions.

 **Profiter au maximum du rendement composé**
Plus on investit son argent longtemps, plus le rendement composé devient un levier puissant. En laissant votre argent stagner dans un compte bancaire, vous pouvez vous priver des meilleures journées de rendement sur les marchés. À long terme, vos placements pourraient en souffrir.

 **Diminuer le risque lors des périodes de plus grande volatilité**
En répartissant l'achat de vos placements sur plusieurs périodes, vous pourrez généralement obtenir un meilleur coût moyen d'achat par part en lissant les variations haussières et baissières. Ainsi, vous augmentez votre potentiel de rendement. Lorsque le prix est haut, vous achetez moins de parts et êtes donc moins à risque en cas de baisses subites. Conséquemment, vous achetez plus de parts lors des baisses de marchés et profiterez donc davantage d'un retour de croissance des marchés.

Vous préférez investir au meilleur moment ?

La synchronisation avec les marchés est une stratégie en apparence alléchante, mais perdante à long terme. Même les professionnels de la finance avec leur fine connaissance des marchés sont incapables de prédire avec justesse le meilleur moment pour investir. Les marchés sont imprévisibles et influencés par une multitude d'éléments.

Plutôt que de se priver potentiellement des meilleures journées de rendement sur les marchés, vous pourriez vous éviter des efforts, du stress et bien des regrets.

QUEL VÉHICULE DE PLACEMENT CHOISIR?

Plusieurs types de compte permettent d'investir à l'abri de l'impôt. Les deux principaux sont le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Chacun possède des avantages fiscaux distincts. Lequel privilégier ?

Le REER

Son utilité principale est d'offrir un revenu constant remplaçant les revenus de travail. Véhicule privilégié par plusieurs pour planifier la retraite, il est un excellent véhicule pour atteindre l'autonomie financière.

Son grand atout : vous pouvez déduire vos cotisations de votre revenu imposable afin d'accélérer votre épargne. La diminution du revenu imposable peut offrir un généreux remboursement d'impôt pouvant être réinvesti. Plus vos revenus et vos impôts à payer sont élevés, plus ce levier est efficace.

Enfin, vous pouvez utiliser le REER pour financer l'achat d'une première propriété ou un retour aux études grâce au Régime d'accession à la propriété (RAP) et au Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP).

Le CELI

L'avantage du CELI repose sur sa flexibilité, puisque vous pouvez retirer des sommes à tout moment sans perdre vos droits de cotisation et sans être imposé. Les revenus du CELI peuvent compléter ceux de votre REER ou d'un revenu d'emploi sans augmenter l'impôt à payer.

Les droits de cotisations peuvent être conservés

Vous n'avez pas maximisé vos cotisations dans les années passées ? Vous vous croyez incapable de les combler dans les années à venir ? Soyez sans crainte, vous ne perdez rien. Les droits de cotisation non utilisés du REER et du CELI se conservent.

Pour le REER, vous pourriez tirer avantage à retarder vos cotisations si vous êtes en début de carrière ou si vous prévoyez avoir des revenus plus importants dans les années à venir. En cotisant à votre REER plus tard, vous pourriez accumuler vos droits de cotisations et obtenir des remboursements d'impôt plus généreux.

CARACTÉRISTIQUES DU REER ET DU CELI

| | Objectif d'épargne | Date limite pour cotiser | Plafond de cotisation annuel | Droits de cotisation | Déductions | Retraits | Revenus de placement | Impacts des retraits sur les prestations/crédits gouvernementaux | Cotisation excédentaire | Cotisation au compte du conjoint |
|------|---|--|---|--|--|---|----------------------------------|---|---|---|
| CELI | Accumuler de l'épargne à l'abri de l'impôt pour l'autonomie financière, la retraite ou tout autre projet au cours de votre vie. | Aucune. | 6 000 \$ en 2022. | Les droits de cotisation sont cumulatifs depuis la mise en place du CELI en 2009, pour atteindre 81500 \$ en 2022. | Les cotisations ne sont pas déductibles du revenu imposable. | Non imposables. Vous pouvez retirer de l'argent en tout temps de votre CELI sans être imposé. De plus, la somme retirée s'ajoute au plafond de l'année subséquente. | Non imposables. | Les cotisations ne sont pas déductibles du revenu imposable. | Entraîne une pénalité de 1% par mois sur le montant excédentaire jusqu'à son retrait du CELI. | Le CELI de conjoint n'existe pas. Toutefois, les règles d'attribution de revenu de l'Agence du revenu du Canada ne s'appliquent pas lorsque l'on donne une somme au conjoint pour qu'il cotise à son propre CELI. |
| REER | Accumuler de l'épargne à l'abri de l'impôt pour l'atteinte de l'autonomie financière, la retraite, la mise de fonds pour l'achat d'une première maison ou un retour aux études. | Avant le soixantième jour de l'année suivante. Pour l'année fiscale 2022 : 1 ^{er} mars 2023. | 18 % du revenu gagné l'année précédente pour un maximum de 29 210 \$ en 2022. Les droits de cotisation sont cumulatifs. Attention au facteur d'équivalence ¹ . | Les droits de cotisation sont cumulatifs et correspondent aux déductions inutilisées des années antérieures, à partir de 1992. | Les cotisations sont déductibles du revenu imposable. | Imposables. Vous devez payer de l'impôt si vous retirez de l'argent de votre REER. La somme retirée ne s'ajoute pas au plafond de l'année subséquente. | Non imposables jusqu'au retrait. | L'augmentation du revenu imposable peut entraîner une diminution ou une perte des prestations et des crédits gouvernementaux. | Entraîne une pénalité de 1% par mois sur le montant excédentaire jusqu'à son retrait du REER. Un excédent totalisant 2 000 \$ à vie est autorisé sans pénalité. | Possible et entraîne une déduction pour le cotisant. Les sommes versées au REER du conjoint ne peuvent pas dépasser le plafond de cotisations du cotisant. |

¹ Le facteur d'équivalence calcule l'épargne-retraite accumulée par le participant ou en son nom au cours d'une année dans des régimes de pension d'employeur. Il est déduit du plafond de cotisation annuelle du REER.

L'ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ ET L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Pour plusieurs, l'achat d'une maison ou d'un condo est une fin en soi que rend possible l'autonomie financière. Pour d'autres, la propriété fait partie intégrante de la stratégie d'investissement pour atteindre cet objectif ultime.

Quelle que soit la raison, différentes options de placement sont offertes aux futurs acheteurs qui souhaitent épargner pour la mise de fonds nécessaire à l'achat d'une première propriété.



CELI

Puisque vous n'êtes pas imposé lors du retrait du CELI, retirer un montant important de celui-ci pour votre mise de fonds n'est pas pénalisant. De plus, vous récupérez vos droits de cotisations l'année suivante.

REER

Grâce au Régime d'accession à la propriété (RAP), vous pouvez retirer jusqu'à 35 000 \$ de votre REER sans être imposé pour financer l'achat de votre première propriété. Grâce à la diminution du revenu imposable offerte par le REER, vous pouvez accélérer l'accumulation de votre mise de fonds en vue du RAP. Vous avez cependant 15 ans pour rembourser votre RAP. En d'autres mots, vous utilisez votre REER pour faire un prêt à vous-même.

CELIAPP

NOUVEAU

Nouveau véhicule de placement libre d'impôt qui sera mis en vigueur en 2023 afin de faciliter l'achat d'une propriété. Comme pour le REER, vos cotisations sont déduites de votre revenu imposable. Toutefois, aucun remboursement ne sera requis si vous décaissez afin d'acheter une première propriété.

La limite de cotisation sera de 8 000 \$ par année jusqu'à concurrence de 40 000 \$. Dans l'optique où vous n'utilisez pas le CELIAPP pour acheter une propriété dans les 15 années suivant son ouverture, vous pourrez transférer la somme à votre REER.

L'AUTONOMIE FINANCIÈRE POUR RETOURNER AUX ÉTUDES?

***Vous êtes-vous déjà dit
« Si c'était à refaire... » en pensant
à vos choix d'études et de carrière.
Et si vous pouviez recommencer ?***



Pour certains, atteindre l'autonomie financière est une occasion de réorienter sa carrière et de retourner aux études. Et pourquoi pas ? En n'ayant plus besoin de travailler à temps plein, vous avez du temps libre pour apprendre un nouveau métier et démarrer une nouvelle carrière sans vous soucier du salaire.

En plus de vos investissements dans votre REER et votre CELI qui peuvent fournir vos revenus de base, un autre outil est à votre disposition.

Le Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)

Le REEP vous permet de décaisser jusqu'à 20 000 \$ de votre REER sans devoir payer d'impôts additionnels. Un joli montant pour financer vos études professionnelles, collégiales ou universitaires !

Vous devrez toutefois vous rembourser dans un délai de 10 ans.

Règles de base du REEP

- > Être inscrit comme étudiant à temps plein dans un établissement d'enseignement agréé
- > Jusqu'à 10 000 \$/année en décaissement autorisé
- > Maximum de décaissement à vie de 20 000 \$
- > 10 ans pour rembourser votre REEP
- > Peut être utilisé pour votre conjoint

3 PIÈGES ÉVITABLES GRÂCE À L'ACCOMPAGNEMENT

L'autonomie financière ne veut pas dire faire cavalier seul. Pour y arriver sans accompagnement, vous devez avoir d'excellentes connaissances en matière de placements, de fiscalité, d'assurances et plus encore. Être accompagné par un professionnel pouvant vous conseiller peut accélérer l'atteinte de votre objectif.

Voici 3 pièges qu'un professionnel peut vous aider à déjouer.

Avancer à tâtons sans plan financier précis

Sous-estimer les sommes nécessaires pour atteindre ses objectifs peut causer quelques problèmes. Un plan financier permet d'estimer ce montant et indique les mesures à prendre pour y arriver. Le conseiller peut vous aider dans cette démarche.

- > Il conçoit avec vous un plan financier adapté à votre situation, peu importe votre âge ou votre actif.
- > Il révisé ce plan avec vous afin de l'ajuster au gré des événements qui jalonnent votre vie.
- > Il vous conseille afin d'optimiser votre situation financière et ainsi vous permettre d'épargner davantage, mais aussi afin de faire croître et de préserver votre actif.

Miser sur un seul titre ou un seul type d'actif

Qui n'a pas rêvé de dénicher les futurs Microsoft, Apple ou Google ?

Malheureusement, les chances de miser sur le mauvais titre sont grandes ! La clé du succès d'un portefeuille n'est pas un titre, mais la diversification.

Vous pouvez faire appel à un conseiller afin de diversifier votre portefeuille avec un grand choix de titres et de types d'actifs associés à différents secteurs d'activité et zones géographiques.

Tenter de se synchroniser avec les marchés

On appelle ce phénomène *market timing* : tenter de prévoir les hausses et les baisses de la bourse afin d'investir au bon moment.

Or, aucun indicateur ne permet de définir à quel moment un titre, une catégorie d'actif ou les marchés dans leur ensemble seront à la hausse ou à la baisse. En plus de multiplier les transactions, vous pourriez acheter et vendre à de très mauvais moments.

Le conseiller contribue à optimiser le ratio risque-rendement de votre portefeuille et vous aide à maximiser vos chances d'atteindre vos objectifs.

3 TYPES DE PROFESSIONNELS ET LEUR EXPERTISE

En matière de finances, plusieurs types de professionnels peuvent intervenir. Certains ont un rôle d'accompagnement auprès de l'investisseur tandis que d'autres se dédient à la gestion de vos actifs.

Représentant en épargne collective

- > Évaluation de votre profil d'investisseur
- > Accompagnement pour atteindre vos objectifs
- > Fiscalité des comptes d'investissement
- > Conseil sur les choix de placements
- > Stratégie d'investissement et d'épargne

Planificateur financier

- > Analyse de l'ensemble de vos investissements mobiliers et immobiliers
- > Plan de décaissement pour la retraite
- > Optimisation fiscale de vos investissements
- > Besoins en assurance vie, maladies graves, invalidité, etc.
- > Planification successorale
- > Structuration et remboursement des dettes
- > Questions légales pour les mandats de protection et les régimes matrimoniaux

Gestionnaire de portefeuille

- > Analyse des actifs
- > Achat et vente de titres
- > Composition des fonds et portefeuilles
- > Évaluation du ratio risque-rendement

PROFITEZ DE LA DIFFÉRENCE FÉRIQUE

Des Fonds et des Portefeuilles diversifiés

Accédez à toute une gamme de solutions de placement concurrentielles, dont cinq Portefeuilles clés en main.

Des frais minimes

Gestion FÉRIQUE vous offre des Portefeuilles et des Fonds ayant des frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie si on les compare à leur univers de référence au Canada¹.

Une offre exclusive

Les Fonds FÉRIQUE sont offerts aux diplômés et étudiants en génie, ainsi qu'à leurs familles et à leurs entreprises².



Services d'investissement FÉRIQUE vous guide

Pour recevoir des conseils judicieux, quelle que soit votre situation, communiquez avec le Service-conseil de Services d'investissement FÉRIQUE, le placeur principal des Fonds FÉRIQUE.

Son équipe de conseillers et représentants en épargne collective et de planificateurs financiers possède les outils pour vous aider à bâtir un plan financier solide et un portefeuille bien diversifié.

Elle peut également contribuer à optimiser votre situation financière et vous aider à atteindre l'autonomie financière.

Pour ouvrir un compte

En ligne

[Ouvrir un compte](#)

Par téléphone

Lundi au jeudi 8 h à 20 h
Vendredi 8 h à 17 h

T 514 788-6485
Sans frais 1 800 291-0337

Avec rendez-vous

[Réservez une plage horaire](#)

¹ Les ratios de frais de gestion des Fonds FÉRIQUE sont parmi les plus bas si on les compare à leur univers de référence au Canada selon Fundata Canada inc.

² Conditions d'admissibilité: ferique.com/admissibilite

FERIQUE.COM

Place du Canada
1010, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 2N2

T 514 788-6485
Sans frais 1 800 291-0337

FÉRIQUE est une marque enregistrée de Gestion FÉRIQUE et est utilisée sous licence par sa filiale, Services d'investissement FÉRIQUE. Gestion FÉRIQUE est un gestionnaire de fonds d'investissement et assume la gestion des Fonds FÉRIQUE. Services d'investissement FÉRIQUE est un courtier en épargne collective et un cabinet de planification financière, ainsi que le placeur principal des Fonds FÉRIQUE. Veuillez noter qu'à des fins commerciales, Services d'investissement FÉRIQUE est aussi identifié en langue anglaise sous le nom de FÉRIQUE Investment Services.

Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les ratios de frais de gestion varient d'une année à l'autre. Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement. Tout rendement ou croissance hypothétique sert uniquement à illustrer les effets du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures d'un Fonds ou le rendement d'un placement dans un Fonds. Les organismes de placement collectif ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Les Fonds FÉRIQUE payent des frais de gestion à Gestion FÉRIQUE lui permettant d'assumer les frais de gestionnaires de portefeuilles, de mise en marché et de distribution des Fonds FÉRIQUE ainsi que les frais d'administration du gestionnaire des Fonds FÉRIQUE. Chaque Fonds FÉRIQUE paye également un frais d'administration à Gestion FÉRIQUE lui permettant d'assumer la totalité des charges opérationnelles des Fonds, à l'exception des frais de Fonds tels que définis au prospectus simplifié. Les Fonds FÉRIQUE sont sans commission lorsqu'un porteur de parts souscrit par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE; certains frais de courtage pourraient toutefois être exigibles si la souscription se fait par l'entremise d'un courtier autre que le placeur principal.

